

Règlement intérieur PARTICULIER

Les ludothèques & l'Espace Vie Sociale d'Interlude sont des lieux conviviaux de rencontre autour du jeu. Ils mettent à disposition des jeux et des jouets qui peuvent être loués ou utilisés sur place. Interlude est une association qui a été créée en 1999 et perdure grâce au travail de professionnels et de bénévoles.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION :

Article 1 : S'acquitter de l'adhésion & la cotisation

- L'adhésion & la cotisation sont familiales (1 famille = 1 foyer). Elles sont valables un an et renouvelables à leurs dates anniversaires.
- La cotisation permet un accès aux 4 lieux pour le jeu sur place + service de location dans la structure d'inscription (sauf Sablonat pas de location possible).
- Pass découverte : 5 entrées valables 1 an sur les 4 lieux pour le jeu sur place (non renouvelable et pas de location possible)
- Tarif invité : possibilité d'inviter jusqu'à 3 personnes non adhérentes par famille au maximum : 2,5 € / personne/séance.

Article 2 : S'inscrire

- Remplir le formulaire d'inscription. **L'inscription ne peut être réalisée que par une personne majeure.** Tout changement de nom et coordonnées doit être signalé.

Article 3 : Lire et signer le présent règlement intérieur

MODALITES DU JEU SUR PLACE

Article 4 : Conditions d'accès

- Etre inscrit à l'association (adhésion et cotisation à jour).
- **A chaque séance, s'inscrire sur la feuille de fréquentation** positionnée à l'accueil à votre arrivée et signaler votre départ.
- Pendant l'**accueil parents/ enfants 0-3 ans**, seuls les enfants de – **de 4 ans sont accueillis.**

Article 5 : Fréquentation

- Tout mineur est, et reste, sous la responsabilité des tuteurs légaux. Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés par un adulte. Au-delà ils peuvent venir librement mais restent sous la responsabilité du ou des parents. (**Ceux-ci s'engagent à être joignables lorsque l'enfant reste dans notre structure**). Interlude ne se substitue pas à un mode de garde.
- Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions et pour des raisons de sécurité, le temps de jeu et le nombre de personnes peuvent être **limités**. En cas de forte affluence, l'équipe sera dans l'obligation **d'organiser un roulement**.

Article 6 : Conditions du jeu sur place et rangement

- Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes. Interlude est un lieu d'accueil collectif ouvert à tous. **Tout comportement physique ou verbal doit être respectueux.**
- Le jeu sur place doit se faire dans le respect des espaces de jeux aménagés (petite enfance, jeu de société, construction-mise en scène).
- Les adhérents sont **responsables de l'usage** qu'ils font des jeux et jouets au sein et à l'extérieur d'Interlude. Pour leur sécurité, les adultes accompagnateurs doivent **veiller à la conformité** du jeu ou jouet **avec l'âge de l'enfant** (par exemple jeux interdits aux moins de 36 mois).
- La participation de chacun au **rangement est obligatoire !**

MODALITÉS DE LOCATION :

Article 7 : Conditions d'accès et de location (ce service n'est pas ouvert au « pass découverte »)

- Etre inscrit et à jour de son adhésion et cotisation à Interlude.
- S'être acquitté d'une caution : le chèque, valable un an, est non encaissé. Néanmoins, **en cas de non-restitution d'un ou plusieurs jeux ou jouets au bout de 4 semaines, Interlude se réserve le droit d'encaisser cette caution.**
- Une adresse mail valide (renseignée sur la fiche inscription) est obligatoire pour accéder au service de location.
- Fin du service location : 15 minutes avant la fin de la fermeture de la structure.

Article 8 : Pénalités de retard, pièces manquantes ou cassées

- Afin d'éviter tout litige, chaque adhérent doit vérifier le contenu et l'état du jeu/jouet et signaler toute anomalie dans les 24h qui suivent la location par email.
- Il est demandé aux adhérents de ne pas réparer le jeu/jouet de leur propre initiative.
- Retard : des pénalités forfaitaires par jeu restitué en retard s'appliquent. En cas de non restitution, le chèque de caution sera encaissé.
- Pièces manquantes, ou cassées : En cas de perte définitive ou de casse, des pénalités spécifiques seront appliquées.
- Le service de location sera suspendu le temps que l'adhérent régularise sa situation.

Article 9 : Règles de vie

- Les poussettes, les trotinettes et autres roulants ne sont pas autorisés dans la structure. Un espace est prévu à cet effet.
- Les animaux sont interdits.
- Respecter les règles élémentaires d'hygiène : ne pas manger ni boire dans les espaces de jeux, ne pas langer les enfants dans la salle de jeux, veiller à la propreté des enfants pour le confort de tous. Les personnes contagieuses ne sont pas acceptées dans nos structures.
- Il est souhaitable que l'utilisation du téléphone portable, ordinateur reste exceptionnelle et en dehors des zones de jeu sur place.
- L'association Interlude décline toute responsabilité en cas d'incident ou de vol intervenant dans les locaux et en extérieur.

Article 10 : Toute personne entrant dans nos structures s'engage à se conformer au présent règlement. Le non-respect de ces règles de vie peut entraîner un renvoi temporaire ou définitif de l'association.

Article 11 : L'équipe de la Ludothèque est chargée de l'application du présent règlement. Toute modification de celui-ci sera notifiée au public par voie d'affichage.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et je m'engage à le respecter.

Date, nom et signature d'un responsable

Signature des enfants (à partir de 7 ans) :